

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

ministère de la
transition
écologique et
solidaire



DSNA

Direction générale
de l'Aviation Civile

direction des
Services de la
navigation aérienne

1. Les candidatures doivent être adressées à la DSNA/SDRH. Le dépôt des candidatures s'effectue via l'application SIRh AGENT accessible sur la page d'accueil de « Bravo Victor » avant la date limite de réception des candidatures ;
2. Toute candidature parvenant **après la date de limite** de réception sera classée **sans suite** ;
3. Les agents sont invités à recueillir **préalablement** au dépôt de leur candidature, tous renseignements additionnels auprès des organismes concernés, sur le ou les postes pour lesquels ils se portent candidat afin d'éviter les renoncements tardifs ;
4. Le fait, pour un agent, de se porter candidat implique son **engagement de rejoindre** son poste s'il est retenu en CAP ;
5. Les agents qui postulent sur des postes à **recouvrement** doivent joindre **une lettre de motivation** à leur candidature ;
6. Les agents souhaitant présenter un **dossier à caractère social** doivent contacter **l'assistante sociale** dès la parution des AVE et au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures ;
7. Les candidats indiquent **l'ordre de préférence** de leurs candidatures (faute de quoi ils seront réputés n'avoir aucune préférence) ; Les candidatures sont traitées, autant que faire se peut, selon l'ordre de préférence donné par l'agent.
8. Après la limite de modification, toute **annulation partielle** vaut **annulation de l'ensemble** des candidatures.
9. Tout agent postulant sur un **poste de contrôle** doit pouvoir justifier, à la date de la CAP, d'une **aptitude médicale** en cours de validité.

AVE :	CRNA/O-Chef de centre*C-O/DIR
Poste offert aux :	ADMCV ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans IEEAC IESSA - chef, divisionnaire, principal 3 ans IPEF
Affectation :	CRNA/O C-O/DIR Direction CRNA Ouest (LOPERHET)
Fonction / Poste :	1 Chef de centre*C-O/DIR
Filière / Métier :	Contrôle de la circulation aérienne Cadre supérieur navigation aérienne
Attribution et profil :	cf. annexe
Vacance :	Immédiate
Renseignement complémentaire :	BRUNEAU, Eric - 01.69.57.71.60 eric.bruneau@aviation-civile.gouv.fr
Personne remplacée :	JACQUEMIN, Emmanuel

Date limite de réception des dossiers par la DSNA :

Date limite de modification des candidatures :

Envoi par le service (uniquement si SIRh AGENT n'est pas déployé, ou en cas de difficulté technique)

Direction des services de la Navigation aérienne
Bâtiment 1609
9, rue Champagne
91200 ATHIS-MONS

Envoi par l'agent

SIRh AGENT via Bravo Victor
Si SIRh AGENT n'est pas déployé dans votre service, ou en cas de difficulté technique :
Télécopie : 01 69 57 67 81

Définition :

- Définit, propose et met en oeuvre, sous l'autorité du directeur des opérations, les moyens nécessaires à l'exécution de ses missions (effectifs, dotations budgétaires de fonctionnement, programme d'investissement) ;
- Anime, oriente et coordonne les actions de ses services pour la réalisation et le suivi de l'ensemble des activités du CRNA ;
- Veille au maintien de la capacité opérationnelle du centre, à court, moyen et long terme, et à la maintenance des moyens techniques ;
- Anticipe les problèmes techniques et opérationnels, définit et propose les solutions ;
- Assure le dialogue social au sein du centre ;
- Met en application au niveau local les directives générales de l'échelon central de la DO ;
- Il est responsable de la mise en oeuvre dans son organisme du Système de Management Intégré de la DSNA et du respect de l'application des procédures correspondantes ;
- Est ordonnateur secondaire du BACEA (par délégation du DSNA) pour tous les crédits qui lui sont délégués ;
- Co-préside le CRG (comité régional de gestion) ;
- Représente le CRNA, ou la DO, si mandat lui est donné, dans des groupes de travail nationaux et internationaux.

Profil - Qualification :

- aptitude au management ;
- goût pour la négociation et les relations humaines ;
- bonne expérience opérationnelle et technique de la navigation aérienne.

Restrictions corps ICNA/IESSA :

- ICNA - chef, divisionnaire, principal 9 ans
- IESSA - divisionnaire